



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 10 Juin 2022

L'an 2022 le dix Juin à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 3 Juin 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Françoise VADA - Patricia ALUNNO - Olivier GIACOMETTI – Myriam PASTORELLI

Pouvoirs :

Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI - Jean-Charles QUERCIA à Pierre Dominique DALMASSO - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés :

Maryse CASTELLANI – Florent REYNAUD

Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_68

Objet : REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT – FORT MILITAIRE – ASVAL – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la commune de Tende est propriétaire du fort militaire situé à Vievola et cadastré en section AH 16. Ce fort est exploité par l'association ASVAL qui a réalisé un musée du Vallo Alpino, musée ouvert au public.

A la suite du passage de la tempête ALEX, la RD 6204 au droit de la parcelle AH 16 a été totalement détruite, occasionnant la démolition de la rampe d'accès au musée du vallo Alpino. Afin de pouvoir rétablir l'accès au musée, un mur de soutènement doit être réalisé. Le montant des travaux a été évalué à 114 139 € HT soit 136 966,80 € TTC.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial et touristique du site, Monsieur le Maire propose de réaliser ces travaux qui permettront à l'association d'accéder en sécurité au musée et de pouvoir réaliser les travaux de remise en état intérieur du fort.

Cette dépense pourra faire l'objet d'une subvention du Département des Alpes Maritimes au titre du programme de valorisation du patrimoine militaire dont le taux pourra atteindre 100% sur dérogation préfectorale, les dégâts ayant été occasionnés lors des intempéries d'octobre 2020.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- Approuve les travaux de réfection du mur de soutènement et de l'accès au musée Vallo Alpino pour un montant de 114 139 € HT soit 136 966,80 € TTC.
- Autorise le Maire à solliciter la subvention du Département au titre de la valorisation du patrimoine militaire, subvention qui pourra atteindre 100% du montant HT de la dépense
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Adoptée à l'unanimité

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :